

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

# Cadre réservé à l'administration

Date de réception N° d'enregistrement Dossier complet le F01113P0011 16/01/2013

### 1. Intitulé du projet

Extension Jetée Est du Terminal sud de l'aéroport Paris-Orly

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom Prénom

#### 2.2 Personne morale

habilitée à représenter la personne morale

AEROPORTS DE PARIS Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne GALVEZ-RUIZ André - Directeur de projet

5 52 | 016 | 628 | 00018 Forme juridique Société Anonyme RCS / SIRET

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique					
56	ment ERP de SHON de 12 000 m², soumis à is de construire situé sur la commune ly					

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le projet vise à créer à l'Est de l'aérogare Orly sud une salle d'embarquement dite Jetée Est.

Réalisation d'une salle d'embarquement:

surfaces réalisées: 12 000 m2 de construction neuve; 5000 m2 de réhabilitation de surfaces existantes. Bâtiment R+1 de longueur 180 m, largeur: 23 m

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

#### 4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage à créer répond aux objectifs suivants:

- répondre aux besoins du trafic international et améliorer la qualité des surfaces d'embarquement en désaturant le hall international d'Orly sud existant.
- améliorer la qualité de service pour les clients d'Aéroports de Paris (passagers et compagnie aériennes)
- garantir un taux d'avions au contact élevé

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phase 1 : réalisation du bâtiment d'extension

Phase 2 : réalisation des travaux de commerce du terminal existant

permettant d'ouvrir l'extension aux passagers

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Capacité d'accueil passagers d'environ 2 millions par an, permettant de desserrer la capacité du terminal sud existant et d'offrir un meilleur niveau de service à l'embarquement aux clients d'Aéroports de Paris.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité administrati dossier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet a-l ve de l'Etat compétente en mo	t-il été ou ser atière d'envir	a-t-il soumis ? ronnement devra être j	ointe au(x)		
- permis de construire - demande d'agrément ERP						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est re	empli				
permis de construire						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro		l'opération -		re utilisées		
Grandeu	urs caractéristiques		Valeur			
	struction neuve ation surfaces existan n de large, hauteur 1:		62 M€			
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>2</u> ° <u>2</u>	1'34" E Lat. 48°4	3'21" <u>N</u>		
ORLY		Long°_	'" Lat° '" Lat°	-"		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?  4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?						
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran Si oui, de quels projets se compose l	nme de travaux ?		Oui	Non		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols	3. Sensibilité environnementale de la zone à implantation envisage e							
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?								
- Aires aéronautiques - Parking VL								
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	PLU Orly approuvé en décembre 2007, modifié en juin 2012 - règlement zone Uz							
environnementale ?  5.2 Enjeux environnementau Complétez le tableau suivar	<b>x dans</b> l	a zone	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
http://www.developpement	-durabi	Non Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Aucune ZNIEFF n'est recensée au droit de l'aire d'étude. Les plus proches sont:  - une ZNIEFF de type I "le coteau des Vignes" à Athis-Mons à 2,8 km  - une ZNIEFF type II "Vallée de la Seine de Corbeil-Essonne" à  Villeneuve Saint Georges" à 3 km (ZNIEFF en cours de validation)					
			$\overline{\mathbf{x}}$					
en zone de montagne ?		X						
en zone de montagne ?  sur le territoire d'une commune littorale ?		X						
sur le territoire d'une			Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est localisée dans un rayon de 6 km autour du projet (réserve naturelle régionale "bassin de la Bièvre")					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	Aucune ZPPAUP ou AMVAP dans un rayon de 5 km autour du projet. La plus proche est la ZPPAUP sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Aucune enveloppe d'alerte potentiellement humide au sein de l'aire d'étude. Les enveloppes les plus proches du projet se situent à environ 2 km du projet et correspondent à des enveloppes de classe 3, au droit de la Seine et l'Orge au Sud-Est, du ruisseau de Rungis au Nord-Ouest et d'une zone présente dans le centre-ville d'Orly.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou	X		PPRn approuvé le 12 novembre 2007 - risques inondation de plaine, et mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse Le secteur aéroportuaire est non concerné.
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	Aucun site pollué identifié dans la base de données "BASOL" au droit du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?		x	L'aire d'étude s'inscrit au sein du bassin versant Seine et des cours d'eau côtiers normands. Le nouveau SDAGE 2010 - 2015 a été adopté le 29 octobre 2009 par le comité de bassin. L'aire d'étude s'inscrit au droit de deux SAGE : le SAGE Orge-Yvette approuvé en juin 2009 (en cours de révision) et le SAGE Bièvre en cours d'élaboration.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	Aucun captage AEP (Alimentation en Eau Potable) n'existe au niveau des emprises du projet.  Il n'existe pas non plus de captage à proximité dont le périmètre de protection pourrait interférer avec le périmètre d'aménagement.
dans un site inscrit ou classé ?		x	Aucun site inscrit ou classé n'est localisé dans l'aire d'étude.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	Au droit de l'aire d'étude, aucun site du réseau Natura 2000 n'est identifié
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	Aucun monument historique n'est localisé au sein de l'aire d'étude

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet nécessite la mise en oeuvre de terrassement en déblais, qui seront triés et évacués vers les installations appropriées selon la réglementation en vigueur, et conformément au cahier des prescriptions environnementales de chantier applicable sur l'aéroport de Paris-Orly.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x	Selon l'IAURIF, l'aire d'étude ne présente ni continuité écologique, ni noyau de diversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Pas de zone à sensibilité particulière recensée au droit du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	Le projet n'est pas concerné directement par des risques technologiques. Présence d'ICPE soumises à autorisation à plus de 500 m du projet
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x	Le secteur aéroportuaire n'est pas concerné par le PPRN du Val de Marne approuvé le 12 novembre 2007.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Le projet constitue un desserrement de la capacité d'accueil passagers du terminal sud existant, n'engendrant pas de trafics (avions, routier) supplémentaires.  Le projet se situe au centre de la plateforme dans une zone déjà utilisée pour des aires avions. Il n'engendre pas de nuisances supplémentaires comparativement à l'existant.  Aucun riverain ne demeure à proximité du bâtiment projeté.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	Le projet constitue un desserrement de la capacité d'accueil passagers du terminal sud, n'engendrant pas de trafics (avions, routier) supplémentaires.  Il n'engendre pas de nuisances supplémentaires comparativement à l'existant.  De plus, le projet entraînera le remplacement de postes avions au large par des postes au contact du bâtiment, ce qui réduira le nombre de circulations bus passagers pour accéder aux avions stationnés au large.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		- rejets eaux pluviales faisant l'objet d'un traitement spécifique (séparateurs hydrocarbures, raccordements vers la station de traitement des eaux pluviales existante sur la plateforme), et autorisés par arrêté interpréfectoral n°2011-DDT-SE-309 du 19 septembre 2011 rejets eaux usées dans les réseaux publics
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Déchets triés, collectés et traités selon la réglementation en vigueur en phase chantier conformément au cahier de prescriptions environnementales d'Aéroports de Paris. En phase exploitation, Aéroports de Paris définit les règles de tri, l'organisation de la collecte et les consignes de transport des déchets produits sur l'aéroport au titre de son arrêté de police du 21 décembre 2007.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé selon nous d'étude d'impact. En effet,

- le projet constitue un desserrement de la capacité d'accueil passagers du terminal sud, n'engendrant pas de trafics (avions, routier) et nuisances supplémentaires par rapport à l'existant.
- le bâtiment est réalisé sur une zone constituée actuellement d'aires avions et parking VL, principalement revêtue.
- la réalisation du bâtiment s'inscrit dans le cadre de l'autorisation loi sur l'eau du 19 septembre 2011 prenant en compte l'ensemble de l'aéroport
- le projet de bâtiment a été établi selon des critères HQE
- le chantier sera réalisé conformément au cahier de prescription environnemental de chantier applicable sur l'aéroport de Paris-Orly. En conclusion, les impacts du projet sur l'environnement et la santé nous paraissent limités et maîtrisés.

	100			
8.	A	7	<b>3</b> V	1-1

### 8.1 Annexes obligatoires

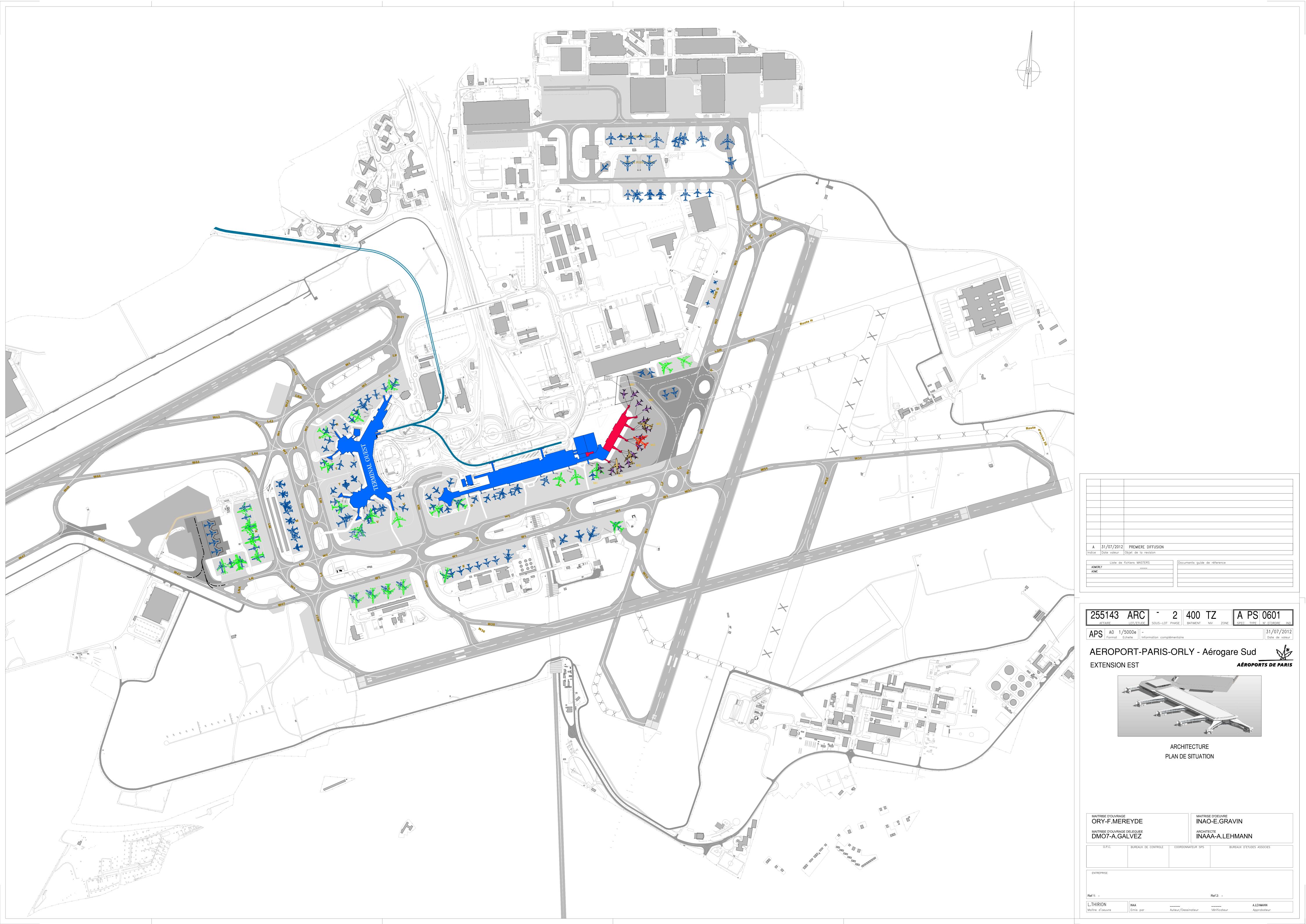
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet				
Présentation détaillée du projet.				
Cahier de prescriptions environnementales de chantier de l'aéroport de Paris-	Orly.			

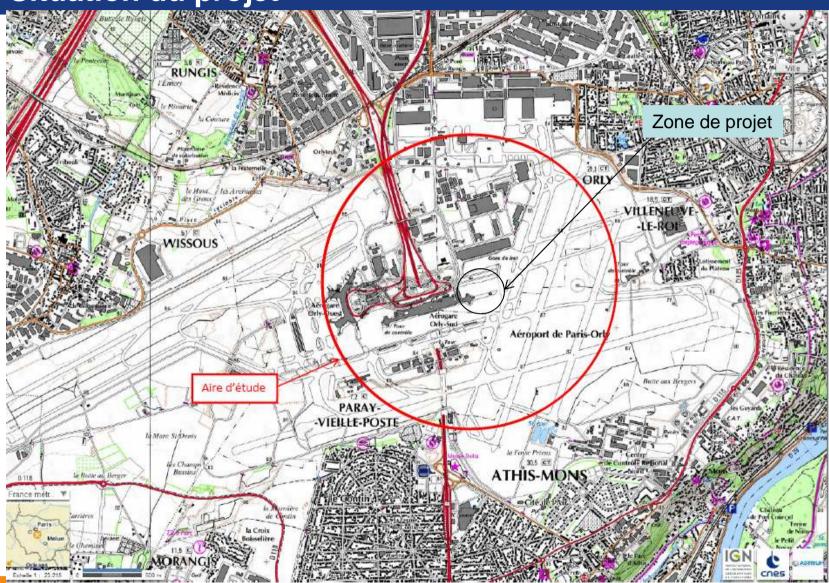
9. Engagement et signature								
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des rei	nseignements ci-dessus	x					
Fait à	ORLY		le,	09.01.13				
Signature	A. GALVEZ	AÉROPORTS DE PARIS  Direction Maîtrise d'Ouvra Direction de Projets DM0 BP 103 9439 ORLY AEROGARI	7					



### Aéroport de Paris-Orly Extension de la Jetée Est d'Orly Sud



### 1. Situation du projet



# 1. Situation du projet

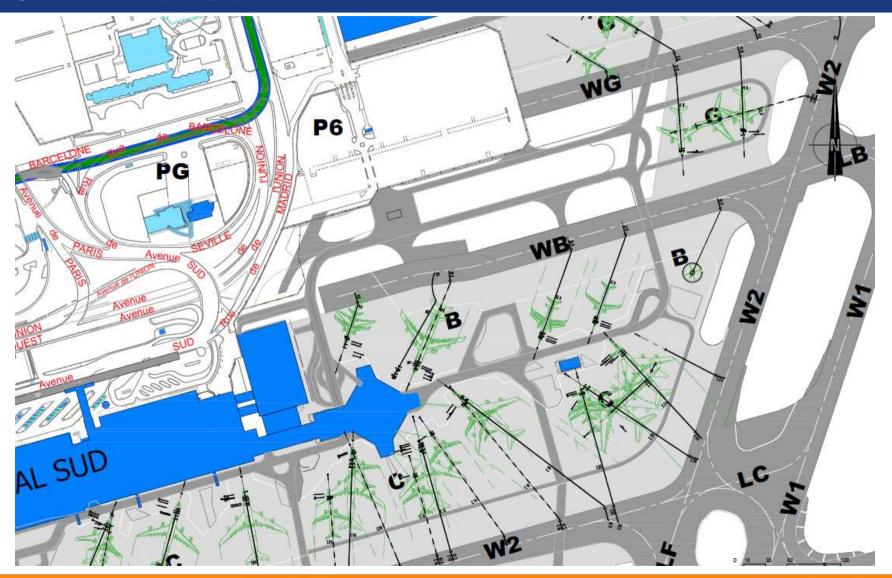


# 1. Situation du projet

Equipe projet Extension de la Jetée Est - ORYS - DMO7 - INAO



### **Situation existante**



### **Programme**

Le projet consiste à créer à l'Est de l'aérogare Orly sud une salle d'embarquement dite Jetée Est afin:

- de répondre aux besoins du trafic international et d'améliorer la qualité des surfaces d'embarquement en désaturant le hall international existant
- d'améliorer la qualité de service pour les clients d'Aéroports de Paris (passagers et compagnie aériennes)
- de garantir un taux d'avions au contact élevé.

### Réalisation d'une salle d'embarquement:

surfaces réalisées: 12 000 m2 de construction neuve; 5000 m2 de réhabilitation de surfaces existantes. Bâtiment R+1 (H= 11,2 m), de longueur 180 m, largeur: 23 m Capacité d'accueil: 2 Mpax/an

### Horizon de mise en service prévu: fin 2015.

Le démarrage des travaux de l'extension est programmé pour mars 2014.

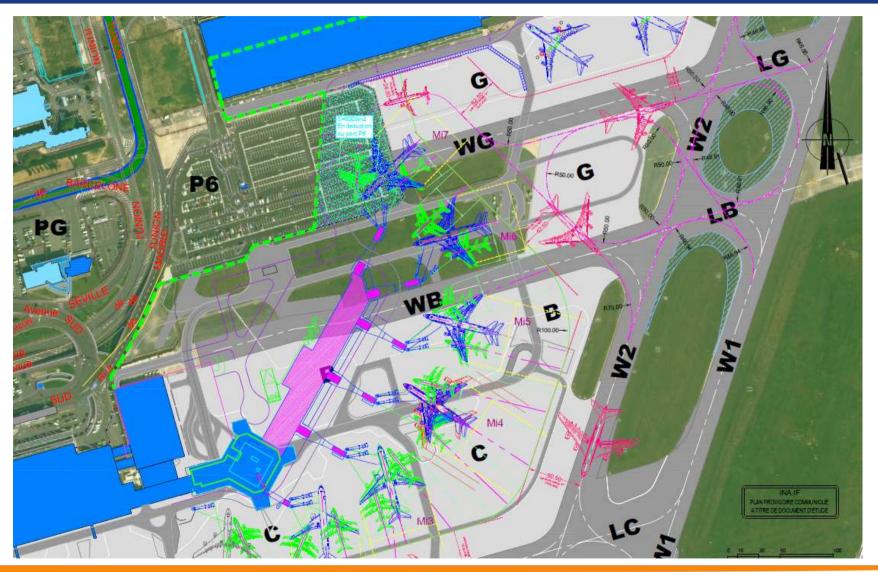
Coût du projet: 62 M€



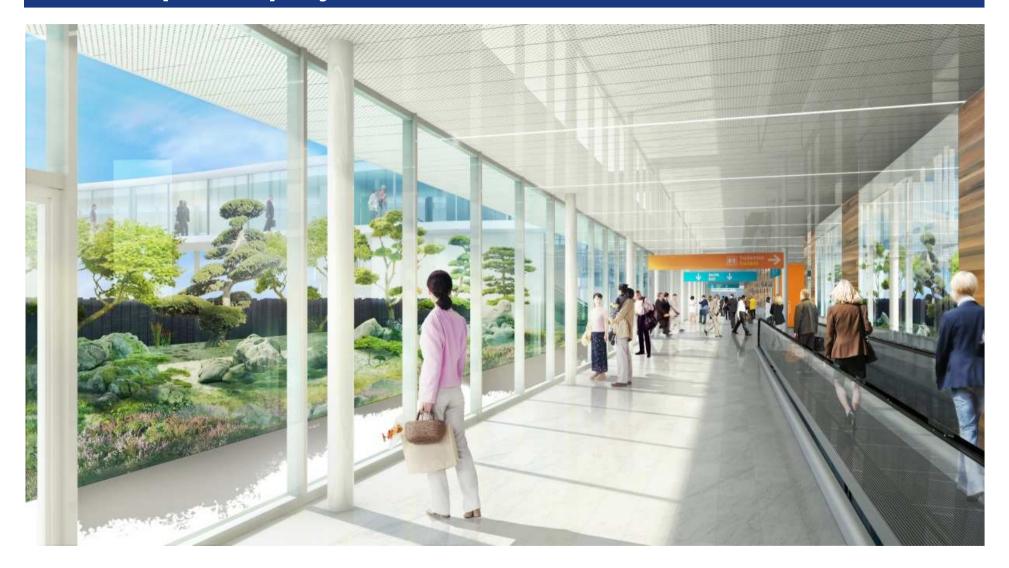
Le projet se situe dans l'OIN aéroportuaire, sur la commune d'Orly, doté d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale (au sens du Grenelle – PLU datant de 2007 ayant fait l'objet d'une modification en juin 2012 – règlement zone Uz).

Le projet est soumis à permis de construire et agrément ERP.

Rubrique visée du décret du 29/12/2011: n°36







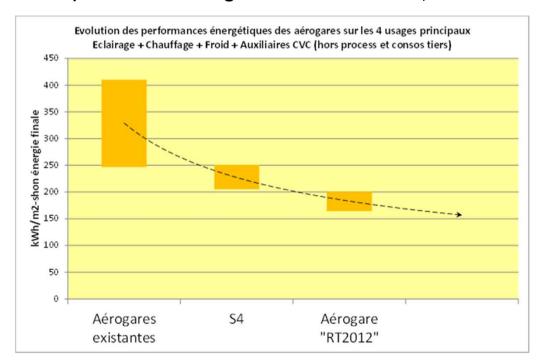
### Enjeux environnementaux – conception du bâtiment

### Enjeux / Programme

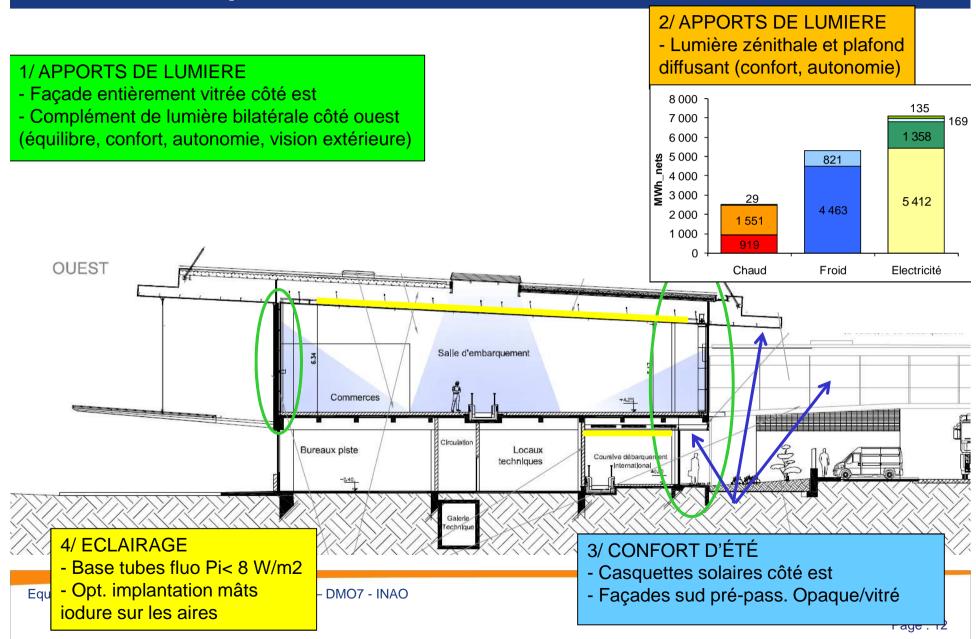
- → Accès à la lumière naturelle, autonomie lumineuse
- → Confort thermique & infiltrations
- Optimisation systèmes de ventilation

### Cibles / Programme

- → RT2012 & consos 264 kWhep/m2 (chaud/froid/éclairage/auxiliaires)
- → > 65% autonomie lumineuse
- $\rightarrow$  Ubat < 0,6 W/m2.K
- → Locaux tech. au max. en façade
- → Réverbération acoustique Tr<1,5s
- → Options EnR et gestion des EP



# **Enjeux environnementaux - Confort et performance Lumière**



### Enjeux environnementaux – conception du bâtiment

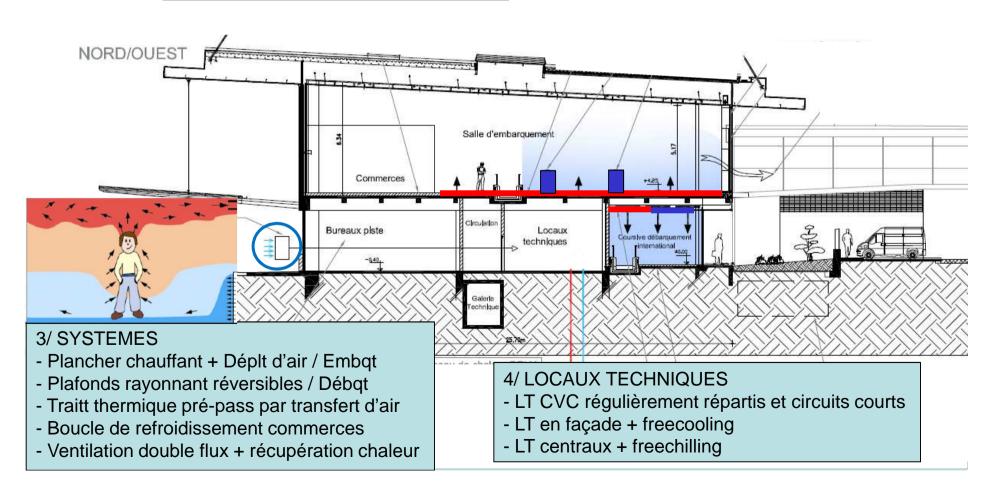
### 1/ ISOLATION

- Forte isolation extérieure toiture, planchers...
- Vitrages très performants U ~ 1,5 W/m2.K

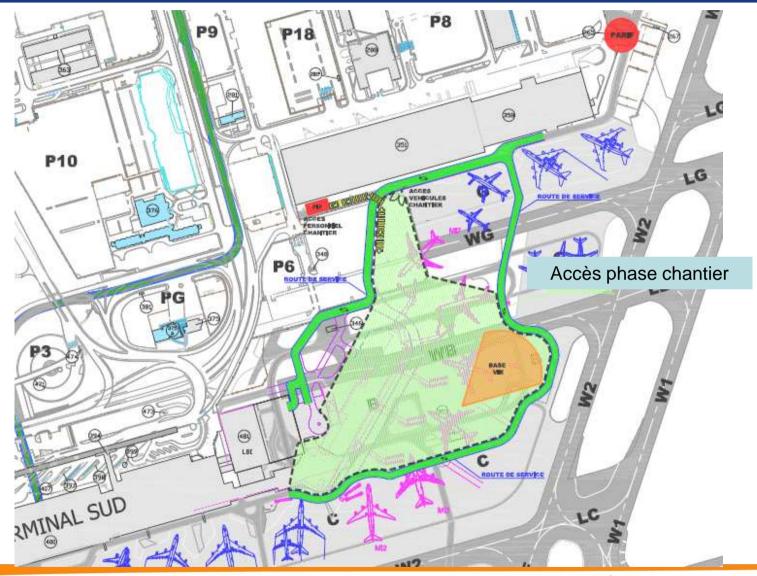
### 2/ RESEAUX

- Raccordt réseau ECC + distribution basse tp
- Raccordt réseau EG + complt GF (hors projet)

### **Confort et performance thermique:**



### Phase chantier: plan des accès au chantier



### **Enjeux environnementaux**

- Le projet constitue un desserrement de la capacité d'accueil passagers du terminal sud, n'engendrant pas de trafics (avions, routier) supplémentaires. Le projet n'engendre donc pas de nuisances supplémentaires comparativement à l'existant (bruit, pollution atmosphérique).
- Le bâtiment est réalisé sur une zone constituée actuellement d'aires avions et parking VL, principalement revêtue.
- Le projet engendre des rejets hydrauliques qui sont traités, et autorisés pour les EP par arrêté interpréfectoral loi sur l'eau du 19/09/2011 couvrant l'ensemble de la plateforme; les rejets EU s'effectuent dans les réseaux publics; les déchets seront traités selon la réglementation en vigueur.
- Le chantier sera réalisé conformément au cahier de prescriptions environnementales de chantier applicable sur l'aéroport de Paris-Orly. La zone chantier est limitée au centre de la plateforme.
- Le projet de bâtiment est établi selon des critères HQE

Les impacts du projet sur l'environnement et la santé nous paraissent limités et maîtrisés.